

Consultation Nationale n°C.N.01/2016

Objet : Achat de produits de lutte biologique.

Messieurs,

Le Groupement Interprofessionnel des Fruits « G.I.Fruits » se propose d'acquérir des produits de lutte biologique contre le Charançon Rouge du Palmier « C.R.P » (R.P.W) divisés en **deux (02)** lots séparés et définis comme suit :

I. Lot 1 : Capsules à phéromone pour charançon rouge:

- **Nombre :** Dix milles (10 000) dont **cinq milles (5 000) livrables immédiatement et cinq milles (5 000) livrables dans six (06) mois à partir de la date de la première livraison.**
- **Forme :** Sous forme de tube.
- **Persistance d'action dans le champ :** supérieure à **25 semaines.**
- **Validité minimale du produit : deux ans à compter de la date de livraison.** Le soumissionnaire doit fournir, lors de la soumission dans le dossier technique et joindre au dossier de règlement, une attestation d'analyse délivrée par un laboratoire accrédité en la matière attestant la conformité des capsules à phéromones en matière de persistance d'action dans le champ et leurs conformité aux normes en vigueur aussi bien pour l'échantillon fourni lors de la soumission que pour la marchandise livrée dans le cadre de l'exécution du marché

Livré avec :

- ✓ Certificat de conformité
- ✓ Attestation d'origine du produit
- ✓ Prospectus technique
- ✓ Mode d'emploi
- ✓ Echantillon qui sera soumis à une analyse dans un laboratoire spécialisé et les frais y afférents à cette analyse seront supportés par le soumissionnaire.

II. Lot 2 : Ampoules à kairomone pour CRP :

- **Nombre :** Dix milles (10 000) livrables le plus tôt possible.
- **Forme :** Sous forme d'ampoules en plastique de capacité **15 ml.**
- **Composition:** **Ethyl acétate** et des attractifs minoritaires du palmier (**pureté > 95%**)
- **Persistance d'action dans le champ :** supérieure à **20 semaines**
- **Validité minimale du produit : deux ans à compter de la date de livraison.** Le soumissionnaire doit fournir, lors de la soumission dans le dossier technique et joindre au dossier de règlement, une attestation d'analyse délivrée par un laboratoire accrédité en la matière attestant la conformité des capsules à phéromones en matière de persistance d'action dans le champ et leurs conformité aux normes en vigueur aussi bien pour l'échantillon fourni lors de la soumission que de pour la marchandise livrée dans le cadre de l'exécution du marché.

Livré avec :

- ✓ Certificat de conformité
- ✓ Attestation d'origine du produit
- ✓ Prospectus technique
- ✓ Mode d'emploi
- ✓ Echantillon qui sera soumis à une analyse dans un laboratoire spécialisé et les frais y afférents seront supportés par le soumissionnaire

Les prix proposés doivent être **fermes et non révisables**. Ces prix sont réputés comprendre tous les droits, impôts et toute autre taxe résultante de l'exécution du présent marché outre la Taxe sur la Valeur Ajoutée (T.V.A). Cette dernière doit apparaître d'une manière distincte au niveau du bordereau des prix et de la facture.

Par conséquent, le produit sera facturé **Toutes Taxes Comprises et rendu en tout lieu indiqué par le groupement du gouvernorat de Tunis.**

Les frais de timbre et d'enregistrement du marché seront à la charge du fournisseur.

Les soumissionnaires intéressés par la présente consultation doivent adresser leurs offres **sous plis fermés**, soit par voie postale soit déposées directement au bureau d'ordre central contre accusé de réception, au nom de Monsieur *le Directeur Général du Groupement Interprofessionnel des Fruits* à l'adresse suivante : 2 Rue *Badi Ezzamen, cité Mahrajène* – 1082 - Tunis au plus tard le **lundi 07 mars 2016 à 09^h30** (le caché du bureau d'ordre fait foi), portant la mention «**A NE PAS OUVRIR C.N.01/2016 «Achat de produits de lutte biologique»**».

L'ouverture des offres sera publique et aura lieu le **lundi 07 mars 2016 à 09^h45** du matin au siège du groupement à Tunis sis **2, rue Badi Azzamene, Cité El Mahrajene, 1082. Tunis- Tunisie.**

Du seul fait de la présentation de leurs soumissions, les soumissionnaires se trouvent liés par leurs offres pour une période de **soixante (60) jours** à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres.

Meilleures salutations